



Chèque d'innovation, 3^e série

Données clés

Après les séries de chèques d'innovation lancées en tant que projets pilotes en 2009 et 2010 (cleantech), la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) lance une troisième série de chèques d'innovation sans orientation thématique, valable jusqu'à la fin 2011. Suite aux expériences positives faites avec le chèque d'innovation, la CTI introduit la série sans orientation thématique en tant qu'instrument d'encouragement régulier. Les évaluations des séries précédentes ont notamment montré que le chèque d'innovation permettait effectivement de toucher les nouveaux clients visés et d'obtenir ainsi, par la suite, des demandes dans le domaine de l'encouragement de projets R&D.

Début du dépôt des demandes	1^{er} juin 2011
Délai pour la soumission de demande	15 novembre 2011
Attribution des chèques	Au plus tard jusqu'au 30 novembre 2011, selon la date de dépôt de la demande et sur la base de brèves expertises par les membres de la CTI (experts)
Total des fonds d'encouragement	1 million de francs
Montant maximal par chèque	7500 francs
Mise en ligne des documents	1 ^{er} juin 2011 à minuit (conditions d'encouragement, formulaire de demande, etc.) www.kti.admin.ch
Renseignements	innoscheck@kti.admin.ch